

LA COURSE A LA FORET DANS LE MORONOU

Dès le départ, il est nécessaire de préciser que l'angle d'attaque ici adopté est micro-économique, et, par conséquent, pointilliste : il sera beaucoup plus question de décrire des processus que de fournir des données chiffrées. Il ne s'agit pas d'une prise de position systématique, mais il faut bien reconnaître qu'à l'échelle des villages les faits apparaissent fragmentaires, flous, embrouillés, et ce n'est que par induction que le chercheur peut arriver à les interpréter.

Le Moronou est une région où l'économie de plantation est ancienne; le cacao est signalé parmi les productions du cercle de N'ZI-COMOE dès 1921, et, en 1923, ce cercle exportait 105 tonnes de ce produit par Grand-Bassam. En pays Agni, cette production était déjà le fait de petites plantations autochtones. Le système de l'économie de plantation y a donc atteint, de nos jours, son plein développement et a abouti à une forte stratification des exploitations agricoles selon leurs superficies. Cette zone pourrait donc préfigurer l'avenir d'autres parties de la Côte d'Ivoire forestière, quoiqu'il faille être méfiant à l'égard de ce type d'extrapolations, car il n'est pas évident que les sociétés du Sud-Ouest, par exemple, se situent sur la même ligne d'évolution que celles du Sud-Est.

La question qui est ici posée est la suivante : quel est l'avenir économique du Moronou ? En effet, d'après certains indices relevés en milieu villageois, la non-disponibilité en forêt est devenue critique dans cette zone. Il sera démontré que cette non-disponibilité est due au fonctionnement même du système de l'économie de plantation, qui a atteint ses propres limites, celles de sa non-reproduction. Pour cette démonstration, il faudra démonter d'abord les mécanismes de l'économie de plantation avant de se pencher sur l'effondrement actuel.

I. LE MOTEUR DE L'ECONOMIE DE PLANTATION

Pour comprendre les mécanismes de l'économie de plantation et en rechercher l'élément moteur, il faut d'abord exposer quelle est la rationalité de ce système économique.

29 JUN 1978
O. R. S. I. O. M.
Collection de Référence
9245 Eco.

Par rapport à l'économie de traite, caractéristique des zones de savanes à cultures annuelles et où le produit est obtenu au moindre coût des facteurs, l'économie de plantation présente les caractéristiques suivantes :

- 1- elle englobe la "traite", puisque la "traite" est l'un des moments forts du cycle agricole, celui de la vente des produits et de l'achat des biens de consommation.
- 2- elle est située en zone forestière, où le produit n'est obtenu qu'au bout de plusieurs années.
- 3- l'obtention du produit nécessite un important investissement en travail (défrichage, abattage, brûlis, plantation, nettoyages, etc...), sur plusieurs années.
- 4- l'importance de cet investissement en travail nécessite de faire appel à une main-d'oeuvre extérieure à l'unité domestique. Cette main-d'oeuvre est rémunérée, selon diverses modalités, ce qui fait que la force de travail ne peut être considérée comme "gratuite" comme dans les zones de savane, même si cette force de travail n'est pas rémunérée à sa juste valeur et s'il y a exploitation.
- 5- l'autre facteur de production, la terre, est considéré comme entièrement gratuit, du moins pour les autochtones. Cette absence d'un "prix de la terre" a facilité considérablement l'appropriation de vastes superficies pour peu qu'un planteur ait pu disposer d'une force de travail suffisante, domestique ou étrangère.

La rationalité de l'économie de plantation explique donc les défrichements massifs qui ont été opérés dans le Moronou.

Il est nécessaire de comprendre les processus de formation des plantations avant d'exposer la situation actuelle.

A) Les processus de formation des plantations

Il serait vain de rechercher la cause des défrichements massifs opérés dans le Moronou dans une explication de type "psychologique". Connaissant la rationalité de l'économie de plantation, ces défrichements sont une nécessité. En effet, l'ouverture d'une nouvelle plantation est non seulement garante d'une production future de café ou de cacao, mais, aussi, cette nouvelle plantation va fournir, pendant les trois ou quatre premières années, les cultures vivrières (bananes, ignames, taros) indispensables à l'auto-consommation de l'unité

domestique et des manoeuvres. Ainsi, plantations arbustives et cultures vivrières sont indissociables, et c'est là que réside le moteur de l'économie de plantation. Une fois que les cultures vivrières ont disparu au profit des seules plantations arbustives, il devient indispensable d'ouvrir une nouvelle parcelle, si l'on veut pouvoir nourrir l'unité domestique et les manoeuvres sans passer par le marché. Cette nécessité pousse les planteurs à toujours abattre de nouveaux pans de forêt.

Pour les autochtones, l'ouverture de la première plantation correspond à l'année du premier mariage : moment où un planteur peut disposer d'une aide domestique pour les travaux féminins, notamment pour les cultures vivrières. Les défrichements se font de façon discontinue, et en priorité sur les pourtours de la portion de forêt qu'un planteur s'est attribuée, de façon à bien délimiter son espace par rapport à ses voisins et à éviter leurs empiètements au fur et à mesure qu'ils progressent. De ce fait, bien souvent les restes d'une forêt se trouvent au coeur d'une plantation plutôt qu'à sa périphérie ...

Les modalités d'accès à la terre sont diverses. Cet accès est gratuit pour les originaires du village, et même aucune autorisation n'est à solliciter de qui que ce soit : le futur planteur s'approprie purement et simplement une fraction de la forêt. Cependant, dans les zones de forte densité de la sous-préfecture de BONGOUANOU (1), les fractions de forêt ont déjà été appropriées par des matrilineages; le futur planteur doit alors solliciter l'autorisation du chef de son matrilineage ou de celui de son père; cette acquisition est aussi gratuite. Les autorisations pour s'installer peuvent être délivrées par quelqu'un qui a déjà délimité sa propre fraction de forêt : père, oncle maternel, héritier du père, allié, etc... Les héritages sont encore un autre moyen pour accéder à la terre, soit qu'on reçoive directement d'un oncle ou d'un frère une plantation déjà défrichée, mais qui risque d'être ancienne, soit, surtout, que l'on obtienne une forte somme d'argent, ce qui permet de payer des manoeuvres pour défricher de nouveaux espaces. D'autres modalités d'accès à la terre appellent la remise de menus cadeaux : c'est le cas quand une autorisation du chef de village est nécessaire pour les non-originares. D'autres installations comportent des risques : les occupations illégales dans les forêts classées font encourir de fortes amendes et des peines de prison avec sursis, alors que l'établissement dans une forêt déclassée se produit avec l'accord du Service des Eaux et Forêts. Les achats de plantations ou d'une fraction de terre sont rares. Si l'on récapitule les modalités d'acquisition de cent-vingt "blocs de terre" aux mains de quarante-cinq grands planteurs du Moronou, on constate que la plupart de ces acquisitions ont été faites à titre gratuit :

(1) Villages alignés sur la route reliant KOTOBI à DAOUKRO.

PROVENANCE DE LA TERRE	
1 - Forêt disponible pour les originaires du village	57 cas
2 - Forêt acquise selon des liens de parenté (autorisations, héritages)	37 cas
3 - Autorisation d'un chef de village ou d'une administration	18 cas
4 - Autres modalités d'acquisition, dont :	
installation dans une forêt classée	5 cas
achat d'une plantation ou d'une fraction de forêt	2 cas
jachère replantée	1 cas
TOTAL	120 cas

Inversement, pour les non-originares d'un village, l'accès à la terre n'est pas gratuit : il donne lieu à une contrepartie soit en nature, soit en espèces. La contrepartie en nature était pratiquée quand la forêt était largement disponible. Un manoeuvre acceptait de son chef d'exploitation, pendant plusieurs années, de multiples travaux en sus de ceux qui étaient prévus pour le simple *abusan*; au bout de ce laps de temps, le planteur donnait au manoeuvre une portion de sa propre fraction de forêt. Ce don de terre est un élément important de la rémunération des manoeuvres et explique leur docilité à l'égard de leurs employeurs. Ce don est irréversible : quand un planteur étranger décède, la terre ainsi acquise est héritée par l'un de ses parents et ne retourne pas au planteur. La contrepartie en espèces se pratique davantage de nos jours, puisque la forêt est en voie de disparition. Il s'agit, dans la majorité des cas, d'une somme versée au responsable d'une fraction de forêt, qui donne le droit de défricher un espace délimité. Les achats de plantations sont beaucoup plus rares, car plus onéreux. Les manoeuvres étrangers peuvent bénéficier aussi de prêts annuels de la part de leur chef d'exploitation : il s'agit de terrains où le café et le cacao n'ont eu aucun succès et qui sont reconvertis en riz ou en coton; dans ce cas, le produit est partagé à l'inverse de l'*abusan* : 1/3 pour l'employeur, 2/3 pour le manoeuvre.

Pour l'ensemble des planteurs, trois phases doivent être distinguées. Dans un premier temps, la forêt étant disponible, les chefs d'exploitation se sont appropriés la terre, purement et simplement; cette modalité la plus courante d'acquisition était complétée par des dons, des héritages ou des achats. Dans un deuxième temps, la forêt commençant à disparaître, les planteurs ont fait pression pour faire déclasser celle qui subsistait; dans le même temps, ils

remettaient en activité d'anciennes plantations à l'abandon, et ils s'installaient délibérément dans les forêts classées. Enfin, à l'époque actuelle, la seule solution pour avoir accès à la forêt est l'exode à l'extérieur du Moronou, en direction soit d'ABENGOUROU, soit de TIASSALE; elle n'est à la portée que des "grands planteurs", pouvant assumer d'importants frais de déplacement. La situation actuelle est donc celle d'une non-disponibilité en terres.

B) La situation actuelle de la terre

La situation actuelle de la terre dans le Moronou est le résultat de l'accroissement global de la population combiné au comportement foncier des planteurs.

L'évolution de la population dans le Moronou peut être étudiée sur une période de vingt ans grâce à deux recensements, le premier publié en 1955, le second effectué en 1975. Il faut toutefois être prudent à l'égard de ces chiffres, ceux de 1955, notamment, ne paraissant pas exhaustifs.

En 1955, la population du Moronou était la suivante (1) :

Sous-préfectures	Cantons et dates de recensement	Population totale
ARRAH	Ahuanou (1948-1955)	11.452
BONGOUANOU	Assiè et Ngatianou (1947-1954)	25.984
MBATTO	Agnis (1953-1954)	17.644
MORONOU	-	55.080

Le recensement démographique de 1975 donnait les résultats suivants(2) :

Sous-préfectures	Hommes	Femmes	Population totale
ARRAH	28.258	26.209	54.467
BONGOUANOU	46.299	45.223	91.522
MBATTO	36.712	34.206	70.918
MORONOU	111.269	105.638	216.907

(1) Source : Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire. Tome I. Classement par circonscription administrative. Edition mise à jour au 31 décembre 1955. Imprimerie de la Côte d'Ivoire. ABIDJAN.

(2) Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population 1975. (Tome provisoire. ABIDJAN. Août 1976. 371 pages multigr.).

Entre ces deux dates, la population du Moronou aurait été multipliée par 4. En tenant compte de la sous-estimation vraisemblable des chiffres de 1955, on remarque, malgré tout, une très forte évolution de la population, qui ne peut être expliquée par le seul mouvement naturel. Il y a donc eu entre ces deux dates une très forte immigration dans le Moronou, ce qui est confirmé par les dates d'arrivée des planteurs étrangers dans les villages d'AGBOSSOU et de NGUINOU (1):

Date d'arrivée	NGUINOU	AGBOSSOU	TOTAL
Avant 1945	-	-	-
De 1946 à 1950	-	3	3
De 1951 à 1955	8	10	18
De 1956 à 1960	14	13	27
De 1961 à 1965	10	10	20
De 1966 à 1970	3	4	7
Après 1971	-	-	-
TOTAL	35	40	75

Bien que l'on remarque des différences de comportement entre les deux villages, le temps fort de l'immigration des étrangers installés actuellement comme planteurs s'est déroulé entre 1950 et 1970, ce qui confirme les résultats précédents.

Dans le même temps, les planteurs autochtones ont considérablement accru leur emprise sur la forêt. C'est le cas, en particulier, des grandes plantations. Ces grandes plantations sont anciennes, puisque 14 sur 45 ont été

(1) Enquête de Marcel D. ASSANE DJETO. En principe, liste exhaustive de ces planteurs, selon les chiffres de la SATMACI.

fondées avant 1940. Cependant, plus de la moitié d'entre elles (26 sur 45) ont été créées entre 1940 et 1955 comme l'indique le tableau suivant (1) :

Date de création	Nombre
Avant 1925	2
De 1926 à 1930	1
De 1931 à 1935	6
De 1936 à 1940	5
De 1941 à 1945	11
De 1946 à 1950	10
De 1951 à 1955	5
De 1956 à 1960	2
De 1961 à 1965	2
Non-réponse	1
TOTAL	45

Or, entre 1953-56 et 1974 c'est-à-dire pour une période d'environ vingt ans, les superficies de ces grandes plantations ont été multipliées par 2,26. C'est, du moins, le résultat qui a été obtenu pour vingt-sept de ces grandes plantations, pour lesquelles étaient disponibles à la fois les données d'un cadastre établi entre 1953 et 1956, et les superficies mesurées au cours du R.N.A. en 1974 (ou, à défaut, celles portées sur un "certificat de plantation").

En 1953-56, ces 27 grandes plantations totalisaient 649,4 ha, soit une moyenne de 24,0 ha. En 1974, les mêmes plantations atteignaient 1.469,1 ha (moyenne : 54,4 ha).

Ce doublement de surface, multiplié par l'accroissement de la population, explique l'effondrement de l'économie de plantation dans le Moronou.

II. L'EFFONDREMENT DE L'ECONOMIE DE PLANTATION

Le fonctionnement du système de l'économie de plantation provoque une occupation maximale du sol. En retour, quand le sol n'est plus disponible, le système est bloqué et s'effondre. Il faut recueillir les indices de cette non-disponibilité en forêt avant d'en dessiner les conséquences.

(1) Les dates de création des plantations résultent d'un recoupement entre :
 -une enquête personnelle
 -les dossiers du R.N.A.
 -les cadastres de 1953-56.

A) Les indices d'une non-disponibilité en forêt

Il est difficile de donner une image exacte de l'état de la forêt à l'échelle du Moronou : seule, l'étude de photographies aériennes récentes pourraient y conduire. Le chercheur qui n'a travaillé que dans quelques villages se contentera de divers indices recueillis sur le terrain, et qui se recourent : occupation des forêts classées, exode, remise en activité d'anciennes plantations, exacerbation des conflits fonciers, déboisements opérés à vue ...

1- L'occupation des forêts classées :

Les plantations les plus récentes des grands exploitants du Moronou sont établies dans des lieux-dits dénommés *trao*, quel que soit le village du planteur. Or, *trao* est une déformation Agni du français *travaux*, et désigne en fait le Service des Eaux et Forêts, c'est-à-dire les forêts classées. Ces grands planteurs sont sous la menace constante d'amendes et de peines de prison pour occupation illégale des forêts classées; certains ont déjà été condamnés. Toutefois, ils préfèrent courir ces risques plutôt que de renoncer à ces nouvelles plantations : d'un point de vue strictement économique, il est pour eux plus rentable de payer une amende (1) que d'abandonner une proche récolte de cultures vivrières et une future récolte de café et de cacao; même si le chef d'exploitation est en prison, ses parents et ses manoeuvres continueront à travailler pour lui. En réalité, les pénalités prévues pour occupation illégale des forêts classées sont sans aucune efficacité, du moins à l'égard des grands planteurs, d'autant plus que des arrangements peuvent être combinés à l'échelle locale. Les forêts classées sont en voie de disparition dans le Moronou.

2- L'exode des plantations :

Un phénomène particulier a été révélé par l'enquête auprès des grands planteurs du Moronou : c'est leur exode dans d'autres régions où la forêt est encore disponible pour y ouvrir de nouvelles plantations. Cet exode est dirigé principalement vers les régions d'ABENGOUROU (Agni Ndénié) et de TIASSALE (Agni Alangoua). Il est donc limité à la zone Akan, où les Morofwè ne se sentent pas étrangers, et permet de maintenir des liens avec le village d'origine. Ces grands exploitants se trouvent ainsi détenir des plantations à la fois dans le Moronou (et dispersées entre divers lieux-dits éloignés) et à l'extérieur de

(1) Amendes, en général, de l'ordre de 200.000 F.CFA.

cette région, ce qui nécessite des moyens de transport ou d'importants frais de déplacement. N'étant pas originaires des villages où ils s'implantent, l'accès à la forêt s'accompagne, pour eux, d'une contrepartie monétaire.

3- La remise en activité des plantations :

Depuis 1972, dans les zones de forte densité, les plantations abandonnées sont remises en activité par défaut de forêt à défricher. Ces plantations ont de faibles rendements, car leur sol est épuisé et il n'y a pas eu de régénération des sols. Dans d'autres cas, des jachères sont abandonnées aux étrangers, qui les transforment en rizières (bas-fonds), en champs de coton ou de maïs.

4- L'exacerbation des conflits fonciers :

L'exacerbation des conflits fonciers dans toute la zone frontalière entre Agni Morofwè et Akyè est un indice de la non-disponibilité en forêt. C'est le cas, par exemple, de la forêt déclassée de l'AGBO. Ces conflits sont portés devant la justice.

5- Les déboisements à vue :

Il s'agit ici d'un fait tout à fait secondaire, mais frappant et significatif sur le plan visuel : le déboisement des collines de BONGOUANOU. Ce déboisement a été opéré au cours du premier semestre de 1977, malgré la présence de toutes les autorités administratives de la sous-préfecture. Ces collines ont été replantées en maïs, mais il est vraisemblable que la roche apparaîtra très vite sous l'action des pluies, étant donnée la forte déclivité des pentes; cette opération a donc été inutile.

Ces divers indices convergent : ils signifient qu'il n'y a plus de forêt à défricher dans le Moronou. Il faut énumérer les conséquences de ce phénomène.

B) Les conséquences d'une non-disponibilité en forêt

Les conséquences directes d'une non-disponibilité en forêt sont le vieillissement des plantations et une aggravation des dépenses budgétaires; une conséquence indirecte est le gaspillage de la production.

1- Le vieillissement des plantations :

Il a déjà été dit que certaines plantations du Moronou remontaient à l'époque même de la pénétration du cacao; d'autre part, d'anciennes plantations sont remises en activité depuis 1972. Ce vieillissement a pour conséquence un épuisement des sols, dont se plaignent les planteurs, et qui entraîne lui-même des rendements décroissants.

Cet épuisement des sols va de pair avec l'apparition de parasites végétaux (1), distincts pour le café et le cacao, et qui détruisent en partie les plantations anciennes. Des parasites animaux abîment aussi les plantations : c'est le cas des capsides et des chenilles. D'autres parasites se multiplient en période de sécheresse, elle-même peut être due à une déforestation massive : ainsi, est apparue une nouvelle espèce de criquets, qui a fait des ravages parmi les caféiers et les ignames, ces derniers mois. La sécheresse elle-même a d'autres conséquences : incendies de plantations (mars 1977) ou plantations grillées par le soleil, faute d'une couverture suffisante en arbres.

Or, pour lutter contre toutes ces calamités, les planteurs du Moronou se trouvent avec des ressources de plus en plus diminuées.

2- L'aggravation des dépenses monétaires :

La non-disponibilité en forêt empêche l'ouverture de nouveaux champs de cultures vivrières. Ce qui était autrefois produit par l'exploitation doit être désormais acquis sur le marché. L'achat de produits alimentaires grève lourdement le budget des planteurs, d'autant plus que ceux-ci passent par une phase de rendements décroissants. De plus, les planteurs n'opèrent aucune distinction entre dépenses familiales et charges d'exploitation. De ce fait, les dépenses d'entretien de la plantation se trouvent confrontées et aux achats alimentaires et aux frais de scolarité, tous deux prioritaires. Les dépenses d'entretien passent, par conséquent, au dernier plan; en particulier, l'acquisition d'engrais est négligée, car le prix d'achat est estimé trop élevé. N'ayant pas investi dans l'entretien de leurs plantations du temps de leur prospérité, les planteurs pensent que dorénavant c'est à l'Etat de prendre en charge la régénération du sol, car ils ne peuvent l'assumer eux-mêmes.

Dans le même sens, ils souhaitent le déclassement de ce qui reste de "forêt classée" afin de parer au plus pressé : le manque de cultures vivrières. Ils sont donc eux-mêmes les victimes du fonctionnement de l'économie de plantations. D'autres victimes, les manoeuvres, diminuent en nombre, ce qui provoque d'autres phénomènes.

(1) La question reste controversée de savoir si ces parasites végétaux sont eux-mêmes un indicateur de vieillissement des plantations et d'épuisement des sols.

3- Le gaspillage de la production :

Le gaspillage de la production n'est qu'une conséquence indirecte de l'indisponibilité en forêt. Ce phénomène est particulier aux grandes plantations: ces plantations sont devenues beaucoup trop vastes par rapport à la main-d'oeuvre disponible; par conséquent, une partie de la récolte n'est pas ramassée et pourrit. Ce phénomène se conjugue à celui des rendements décroissants pour expliquer la baisse des ressources des planteurs.

La diminution de la main-d'oeuvre étrangère est allée de pair avec celle de la terre : des manoeuvres se sont installés comme planteurs sur une terre fournie par leurs anciens employeurs. Cette installation a, elle aussi, contribué à la disparition de la forêt.

Epuisement des sols, diminution des ressources, gaspillage de la production : tous ces faits convergent dans une direction, celle de la disparition de l'économie de plantation dans le Moronou, car le système ne peut se reproduire si disparaissent à la fois ses deux fondements : la terre et la main d'oeuvre. Il reste à envisager les solutions que l'on peut proposer pour l'avenir de cette région.

CONCLUSION

La disparition de la forêt est expliquée par le fonctionnement même de l'économie de plantation. A l'heure actuelle, existe une contradiction entre, d'une part, le développement de cette économie de plantation pour laquelle il est nécessaire de défricher toujours de nouveaux espaces, et, d'autre part, le souci de protéger l'avenir en respectant les équilibres écologiques et climatiques. En effet, on ne sait pas, à l'heure actuelle, dans quelle mesure la disparition de la forêt contribue à la modification du climat : un assèchement continu condamnerait les plantes arbustives pour lesquelles sont nécessaires chaleur, humidité et ombrage.

La non-disponibilité en forêt conduit le système à sa non-reproduction, puisque l'un des deux moyens de production fait défaut. En particulier, le groupe des grands planteurs ne peut se reproduire en tant que tel, ce qui se retourne contre l'un des objectifs de la politique ivoirienne : former une bourgeoisie nationale. Quel est alors l'avenir de ces grands planteurs et de leurs proches ? Les fortes dépenses de scolarité enregistrées sur le terrain montrent une voie : comme le taux de réussite scolaire est faible en milieu rural, les enfants des planteurs sont destinés à devenir les petits cadres de l'administration ivoirienne. Pour ceux qui n'auront fait aucune étude, il risque de se produire une prolétarisation progressive au bénéfice d'entreprises étatiques.

Des solutions techniques peuvent être préconisées pour combattre cet effondrement de l'économie de plantation. La plus évidente est le passage à l'intensification, avec enrichissement des sols. Mais, pour les planteurs, les dépenses de cette reconversion doivent être assumées par l'Etat et non par eux-mêmes.

Une solution typique du monde des économistes serait de fixer un prix, si possible élevé, à la forêt qui subsiste, même pour les originaires du terroir. Cette mesure serait, d'abord, tardive, puisqu'il ne reste presque plus de forêt à défricher dans le Moronou. Elle est injuste, puisque ce sont les plus riches qui auront accès à la forêt, ce qui accroîtra les inégalités économiques. Elle est en partie inutile, puisque la forêt a déjà acquis un prix pour les non-originares du terroir et que la terre a une valeur quand elle a été défrichée ou cultivée. Enfin, elle ne ferait que légèrement repousser les véritables difficultés.

Une autre solution serait d'augmenter les pénalités pour protéger les forêts classées. Il n'est pas évident qu'elle soit efficace, à moins de dépasser un seuil où il ne devient plus du tout rentable de défricher. De plus, l'inégalité demeurera, car tout dépendra des relations qu'entretient chaque planteur avec les représentants locaux des autorités administratives. Il reste, alors, à imaginer des remèdes différents et plus persuasifs.

En définitive, la solution est politique et ne peut que s'inscrire dans le cadre actuel du régime économique ivoirien. Ou bien l'on souhaite poursuivre l'objectif de formation d'une bourgeoisie nationale, et le passage à l'intensification devra être pris en charge par l'Etat au bénéfice des grands planteurs, ce qui est injuste pour la masse des petits planteurs autochtones ou étrangers. Ou bien l'on veut reconvertir l'économie agricole de la région au moyen d'une société d'Etat à base régionale, sans se soucier des conséquences sociologiques : les planteurs et leurs proches deviendraient de simples salariés. Dans tous les cas, il faut considérer la forêt comme déjà disparue.

Jean-Marc GASTELLU

Février 1978